\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Mr Atilla Toros  
Head of Migration Management  
Çamlıca Mahallesi 122. Sokak No:4 Yenimahalle  
Ankara  
Türkiye

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur,

**Je vous écris afin d’exprimer mes inquiétudes au sujet du projet imminent des autorités de renvoyer de force des ressortissant·e·s érythréens détenus au centre de rétention d’Aydın**. D’après un représentant de la société civile, environ 180 Érythréen·ne·s ont été expulsés de Turquie au cours des dernières semaines. La plupart d'entre eux sont actuellement incarcérés à la prison d'Adi Abeto, un important complexe pénitentiaire situé en périphérie d'Asmara, la capitale érythréenne. Une centaine d'autres personnes ont été expulsées au cours des mois précédents. Des Érythréens actuellement détenus en Turquie ont alerté les membres de leur famille par téléphone ou par courrier que les autorités se préparaient également à les expulser, et ce à tout moment.

Amnesty International pense qu’ils n'ont pas eu la possibilité de contester leur expulsion devant un tribunal ni de déposer une demande de protection internationale en Turquie. Selon les informations qu’elle a obtenues, les personnes faisant partie du groupe d’Érythréens sont détenues dans des conditions inadéquates, en raison du manque d'accès à l'eau et à une nourriture suffisante, des installations sanitaires médiocres et de l’accès très limité à une assistance juridique et à des téléphones, ce qui rend difficile la communication avec la famille et les proches. Par le passé, des cas ont été recensés de personnes renvoyées en Érythrée qui, à leur retour ont été placées en détention au secret et torturées, car le fait de quitter le pays sans autorisation est un crime. Les autorités turques doivent immédiatement mettre un terme à toutes les expulsions de ressortissants érythréens vers l’Érythrée, où ils risqueraient de subir de graves atteintes aux droits humains, notamment des actes de torture.

**Je vous prie de ne procéder à aucun renvoi forcé vers l’Érythrée, où les personnes concernées pourraient subir de graves violations des droits humains. Je vous engage également à respecter les obligations internationales de la Turquie en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, de la Convention des Nations Unies contre la torture et du droit international coutumier, en vue de ne pas enfreindre le principe de non-refoulement, qui est contraignant pour tous les États. Dans l’attente de leur libération, je vous prie de veiller à ce que les Érythréen·ne·s détenus en Turquie puissent accéder à des procédures d’asile équitables et efficaces, et soient détenus dans des conditions respectant les normes internationales relatives à la détention des personnes migrantes et demandeuses d'asile.**

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République de Turquie, Lombachweg 33, Case postale 34, 3000 Berne 15

Fax: 031 352 88 19, E-mail: botschaft,bern@mfa.gov.tr